

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

Délibération n°2018-04-029 du PETR Uzège Pont du Gard

Séance du 19 décembre 2018

MEMBRES		
EN EXERCICE	PRESENTS	VOTANTS
16	12	12

Syndicat Mixte du PETR de l'Uzège Pont du Gard

L'an deux mille dix-huit,
Le dix-neuf décembre à dix-huit heures trente

Le Conseil Syndical légalement convoqué s'est réuni dans au 2 rue Joseph Lacroix à Uzès, en séance publique sous la présidence de M. Louis DONNET, en qualité de Président du Syndicat Mixte.

Présents :

MM. Thierry ASTIER, Jean-Louis BERNE, Christian CHABALIER, Brigitte DE SABOULIN BOLLENA, Louis DONNET, Pascal GISBERT, Jean-Claude MANCHON, Gérard PEDRO, Patrick PELLOUX, Christian PETIT, Frédéric SALLE-LAGARDE, Fabrice VERDIER

Absents excusés :

MM. Laurent BOUCARUT, Jean-Luc CHAPON Martine LAGUERIE, Claude MARTINET et Bernard RIEU

Absents représentés :

MM. Jean-Luc CHAPON et Martine LAGUERIE

DATE DE LA CONVOCATION
11/12/2018

DATE D'AFFICHAGE
20/12/2018

SECRETAIRE DE SEANCE
Thierry ASTIER

OBJET
**Débat d'Orientations
budgétaires**

Vu le code général des collectivités territoriales

Considérant que conformément à la loi NOTRe du 7 août 2015, les collectivités ont l'obligation d'effectuer le Débat d'Orientation Budgétaire sur la base d'un Rapport d'Orientations Budgétaires ci-joint.

Oùï l'exposé du rapport d'orientation budgétaire Monsieur Louis DONNET, rapporteur, les éléments suivants ont été débattu :

Le budget adopté le 7 mars 2018 (délibération 2018-01-005) a permis pour l'année 2018 de :

Poursuivre la révision du SCOT en organisant 14 comités techniques et 4 conférences des maires dans le cadre de l'élaboration du PADD

De continuer à faire respecter le SCOT en tant que PPA lors de l'accompagnement des communes dans l'élaboration de leurs documents d'urbanismes, et les EPCI dans l'élaboration de leurs documents cadres.

De poursuivre le programme LEADER, en remplissant largement les objectifs de programmation et de paiement des projets engagés malgré un retard significatif de paiement de la part de la Région Occitanie,

D'engager une démarche de coopération sur les arts et vignobles avec la Roumanie et le PETR Côte des Bar dans le cadre du programme LEADER,

De commencer un travail d'ingénierie territoriale avec les communes dans le cadre de la contractualisation avec le contrat de ruralité et le contrat Région signé le 13 octobre 2018.

De mettre à jour l'identité visuelle du PETR

Pour l'année 2019 :

Pour le SCoT,

Il est prévu d'arrêter le SCoT révisé. Après le diagnostic et l'état initial de l'environnement en 2015 - 2016, un PADD en 2018, un débat sur le DOO fin 2018, les élus s'attacheront à travailler la concertation du SCoT jusqu'à l'arrêt du SCOT pour 2019

Le travail de l'Agence d'urbanisme va continuer en 2019 pour le montant de 20 000 €.

L'évaluation environnementale du document ainsi que le suivi du PADD et du DOO sera assuré par ECOVIA pour un montant de 35 000 €.

Les agents du syndicat seront contributeurs à la révision et poursuivront l'application du SCOT actuel.

Pour le programme LEADER

Il est prévu de réaliser une animation au mois de mai autour du projet de coopération.

Pour le projet de territoire

Le PETR va mettre en œuvre le projet de territoire avec tous un travail de réflexion et de concertation.

La Section Fonctionnement :

DEPENSES : les dépenses de fonctionnement de 2019 seront plus faibles que celle de 2018.

RECETTES : les cotisations des EPCI pour 2019 devraient être identiques à celle de 2018.

A cela s'ajoutera les subventions de la Région Occitanie pour le LEADER et l'ingénierie territoriale, les subventions de l'Europe pour le LEADER. Le département se désengage des PETR.

La Section Investissement :

DEPENSES : les dépenses concernent les travaux du SCoT.

RECETTE : La partie recette sera alimentée par les excédents transférés de 2018.

Fait à Uzès, le 20 décembre 2018

Pour extrait conforme

Le Président



Le Président certifie le caractère exécutoire de la présente décision compte tenu de la transmission en Préfecture 20 décembre 2018 et de la notification le 20 décembre 2018.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et notification au représentant de l'Etat ou d'un recours gracieux auprès de la personne publique. Un silence de deux mois vaut alors de décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de Justice Administrative, les personnes résidant en outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le tribunal.



CONSEIL SYNDICAL

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

13 décembre 2018



**LE POLE
D'EQUILIBRE
TERRITORIAL
ET RURAL**

Depuis la loi NOTRe du 7 août 2015, les collectivités ont l'obligation d'effectuer le Débat d'Orientations Budgétaires sur la base d'un Rapport d'Orientations Budgétaires qui présente la structure et une analyse des dépenses et des effectifs ainsi que les perspectives concernant les investissements, les dépenses de fonctionnement et l'évolution de la masse salariale.

LE PETR

MISSIONS & COMPETENCES

Le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) est la nouvelle structure partenaire du territoire depuis le 15 mars 2017.

Il regroupe le Pays Uzège-Pont du Gard et le SCoT Uzège-Pont du Gard. Ces deux entités sont des acteurs impliqués du territoire depuis plus de 10 ans tant sur les volets de l'aménagement, du tourisme que du développement local.

Quelles sont les compétences du PETR ?

Forte de son histoire et de son ingénierie, cette nouvelle entité sait répondre aux spécificités du territoire et travailler sur les projets d'aménagement et de contractualisation. Aussi son champ de compétence va de la planification au financement des projets par des fonds européens en passant par l'animation et la formation des acteurs économiques.

Le PETR est devenu le facilitateur dans le financement de vos projets.

Quelles sont les missions du PETR ?

Le PETR a des missions obligatoires intrinsèques :

- Le projet de territoire
- Le SCoT

Il a aussi des missions liées à son positionnement dans le développement local :

- LEADER
- Contrat de ruralité
- Contrat Région
- Guichet unique

LES DATES CLES

Le PETR a été créé le 14 mars 2017 suite à la transformation du Syndicat Mixte du SCoT créé le 26 juin 2003.

Arrêté du périmètre 12 juin 2003

Les arrêtés modificatifs du périmètre

17 décembre 2008

23 décembre 2008

16 juillet 2012

2014

12 juillet 2005

Création du Syndicat Mixte 26 juin 2003

Transformation en PETR 14 mars 2017

LE TERRITOIRE

Le territoire de l'Uzège-Pont du Gard est constitué de 49 communes, situé dans le département du Gard au carrefour de l'arc méditerranéen et du couloir rhodanien.

L'Uzège-Pont du Gard est formé de deux intercommunalités, la Communauté de Communes « Pont du Gard » et la Communauté de Communes « Pays d'Uzès ».

• La CdC « Pont du Gard »

La Communauté de Communes du Pont du Gard se compose de 17 communes du Sud du territoire dont la ville-centre est Remoulins.

Le Président est Monsieur Claude MARTINET, membre titulaire du PETR.

• La CdC « Pays d'Uzès »

La Communauté de Communes du Pays d'Uzès se compose de 32 communes. Le territoire s'étend des limites de la CdC Pont du Gard au Nord du territoire dont la ville-centre est Uzès.

Le Président est Monsieur Jean-Luc CHAPON, membre titulaire du PETR.



LES INSTANCES POLITIQUES

Le PETR est un syndicat mixte fermé composé de 5 instances politiques :

- Le bureau, l'organe exécutif
- Le conseil Syndical, l'organe décisionnel
- La conférence des maires, l'organe représentatif
- Le conseil de développement, l'organe participatif
- Les commissions

LE CONSEIL SYNDICAL

L'organe décisionnel

Composition

Instance décisionnelle et délibérative du syndicat, le conseil syndical est l'organe délibérant. Il valide et vote les propositions faites par le bureau et les commissions. Il est composé de délégués élus par les organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale membres, selon la répartition suivante : 8 délégués pour chaque communauté de communes représentées. Il réunit ainsi, les 16 délégués suivants :

TITULAIRES

ASTIER
BERNE
BOUCARUT
CHABALIER
CHAPON
DE SABOULIN BOLLENA
DONNET
GISBERT
LAGUERIE
MARTINET
PEDRO
PELLOUX
PETIT
RIEU
SALLE - LAGARDE
VERDIER

Thierry
Jean-Louis
Laurent
Christian
Jean-Luc
Brigitte
Louis
Pascal
Martine
Claude
Gérard
Patrick
Christian
Bernard
Frédéric
Fabrice

SUPPLEANTS

HINQUE Christelle
MILESI Laurent
LAUZE Patrick
BENELLI Rino
MANCHON Jean-Claude
DE SORBIER Gérard
PRONESTI Michel
ROBBY Catherine
NEBECKER Lionel
FAURE Régis
CARRIERE Alain
PALAY Stéphane
VIGNAL Laurent
DELBOS Thérèse
BRUGUIERE Lionel
GERBER Michel

Le Syndicat mixte est présidé par Monsieur Louis DONNET (Maire de Domazan) élu par le conseil syndical.

Fonctionnement

Le Conseil délibère sur des révisions et arrêt de documents d'urbanisme, sur les adhésions à des organismes divers, sur le budget de la collectivité et la commande publique, et tout autre sujet dont il veut se saisir. Il se réunit au moins une fois par trimestre. Il est aussi le lieu du débat entre les collectivités à l'échelle de l'ensemble du territoire du SCoT. A ce titre, il est saisi des grandes orientations du syndicat tant sur le plan administratif que politique sur lesquelles il se prononce.

Il est composé de 16 membres titulaires issus à parts égales des communautés de communes « Pont du Gard » et « Pays d'Uzès » (*chaque membre a un suppléant*).

LE BUREAU

L'organe exécutif

Composition

Le Conseil syndical élit parmi ses membres un bureau composé d'un Président, de vice-présidents dans la limite de 20 % de l'effectif de l'organe délibérant, conformément à l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales.

Le Bureau du Syndicat Mixte du PETR Uzège-Pont du Gard (PETR UPG) réunit 6 membres élus parmi les délégués syndicaux dont le Président et 3 vice-présidents.

Le Bureau est composé comme suit :

Louis DONNET	Président du PETR
Christian CHABALIER	1 ^{er} Vice-Président en charge du SCoT
Jean-Louis BERNE	2 ^{ème} Vice-Président en charge du développement économique
Brigitte DE SABOULIN BOLLENA	3 ^{ème} Vice-Présidente en charge de la ruralité
Gérard PEDRO	Membre en charge des finances
Christian PETIT	Membre en charge du LEADER



Son fonctionnement

Le Bureau impulse et suit les chantiers du PETR. Ses réunions fréquentes permettent de préparer l'ordre du jour du comité syndical et de nommer les rapporteurs qui interviendront lors des séances. Il examine les travaux des Commission.

LA CONFÉRENCE DES MAIRES

L'organe représentatif

La conférence des maires est l'organe principal après le conseil syndical du PETR. C'est le lieu de représentation de toutes les communes du territoire (puisque au sein du conseil syndical seulement 16 communes sur 49 sont représentées).

Composition

Les 49 maires des communes du PETR Uzège-Pont du Gard en sont membres.

Fonctionnement

Elle se réunit au moins quatre fois par an. Elle est consultée obligatoirement pour l'élaboration, la modification et la révision du projet de territoire ainsi que du Schéma de Cohérence Territoriale.

En plus des missions prévues par la loi, elle peut :

- donner son avis sur toute question d'intérêt territorial
- participer au conseil syndical sur invitation et sans voix délibérative
- être associée aux travaux du bureau et/ou des commissions.

LE CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT

L'organe participatif

Le conseil de développement est composé des acteurs socio-économiques du territoire. Il est consulté entre autres sur les principales orientations du PETR et sur le projet de territoire.

Fonctionnement

Instance de démocratie participative au niveau territorial, il intervient en complémentarité avec les autres instances participatives du PETR. Il associe les forces vives du territoire.

Composition

41 membres représentant l'ensemble des acteurs de la vie économique, sociale, éducative et culturelle du territoire répartis en collèges :

- 3 sièges pour les organismes consulaires
- 4 sièges pour les associations environnement et patrimoine
- 4 sièges pour l'éducation
- 5 sièges pour l'agriculture
- 5 sièges pour le monde associatif culturel et sportif
- 6 sièges pour l'économie
- 6 sièges pour le tourisme
- 8 sièges pour le social (petite enfance, personnes âgées, services publics, jeunesse...)

Missions

Le conseil de développement aura pour missions de :

- animer une démarche participative
- formuler des propositions d'actions au PETR
- Il sera associé au suivi et à l'évaluation des actions engagées et conduites dans le cadre du projet de territoire

LES COMMISSIONS

Les groupes de travail

Rassemblant les forces vives du territoire, les commissions sont un lieu de réflexions, de discussions et de débats. Elles permettent, sur la base du diagnostic, de mettre en relief les enjeux, les fragilités et les opportunités du territoire, ainsi que les grandes orientations pour les années à venir. Les travaux issus de ces commissions servent à alimenter les propositions et les stratégies intégrées dans le SCoT ainsi que dans le projet de territoire.

Commission Territoire Attractif

- développement économique & touristique
- équipements publics structurants
- développement culturel

Commission Territoire Durable

- formes urbaines durables
- trames vertes et bleues
- protection et mise en valeur des espaces naturels et agricoles
- préservation des ressources naturelles

Commission Territoire Solidaire

- mobilité et déplacement
- logement, habitat foncier
- énergie et climat
- risques naturels

L'INSTANCE TECHNIQUE

L'équipe technique assure le fonctionnement du syndicat, anime et prépare les commissions, le conseil de développement et la conférence des maires ainsi que toutes les réunions techniques et représente le territoire au sein des entités publiques. Les membres du Syndicat sont autonomes et bénéficient, grâce à une convention de mutualisation avec la CCPU de son personnel compétent en ressources humaines et comptabilité.

Effectifs de la collectivité

Année de création	N° de délibération	Date du Conseil syndical	Poste créé	Catégorie	filière
2006	13-2006	16 nov. 2006	Cadre A	A	Administrative
2017	2017-03-019	27 avril 2017	Cadre A	A	Administrative
2017	2017-03-019	27 avril 2017	Attaché Terr.	A	Administrative
2017	2017-03-019	27 avril 2017	rédacteur	B	Administrative
2017	2017-03-019	27 avril 2017	adjoint adm.	C	Administrative

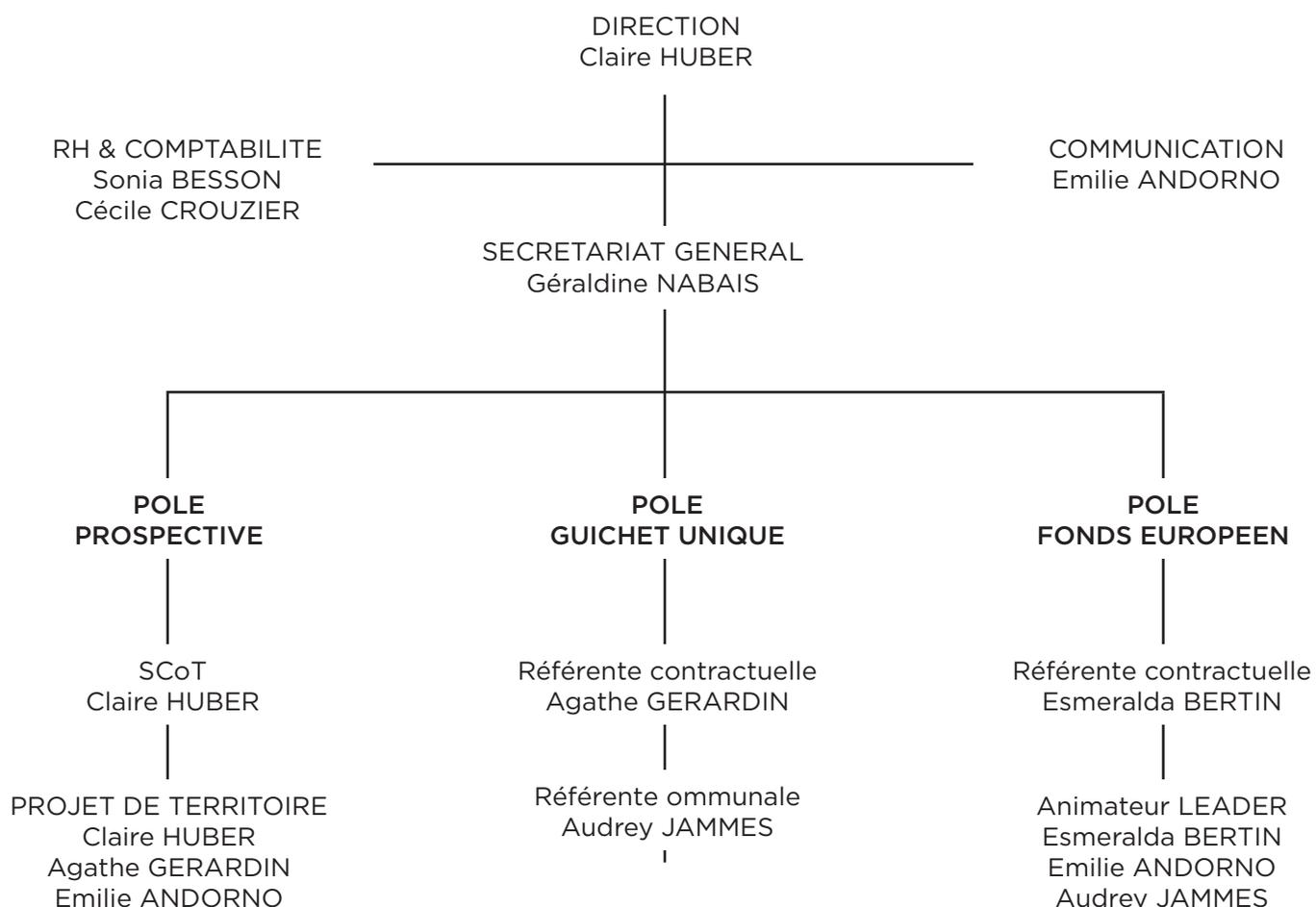
Le poste de directeur créé en 2006 est actuellement occupé par Claire HUBER.

Le poste de cadre A créé en 2017 est actuellement occupé par Agathe GERARDIN. Un contrat à durée déterminée a été signé avec Emilie ANDORNO. Les deux postes de rédacteur créés en 2017 sont actuellement occupés par Esmeralda BERTIN et Audrey JAMMES. Le poste d'adjoint administratif créé en 2017 est actuellement occupé par Géraldine NABAIS.

Pour tout ce qui est relatif, à la comptabilité et aux ressources humaines, une convention de mutualisation a été signée avec la Communauté de Communes « Pays d'Uzès ». Ainsi les agents suivants sont mis à disposition à hauteur de 20% de leur temps

Catégorie A	Administrative RH	Sonia BESSON
Catégorie B	AdministrativeCompta	Cécile CROUZIER remplacé par Frédéric LINGRAND

Organigramme 2018



**LE POLE
PROSPECTIVES**

LE SCOT

LA MISE EN REVISION DU SCOT

Etat d'avancement

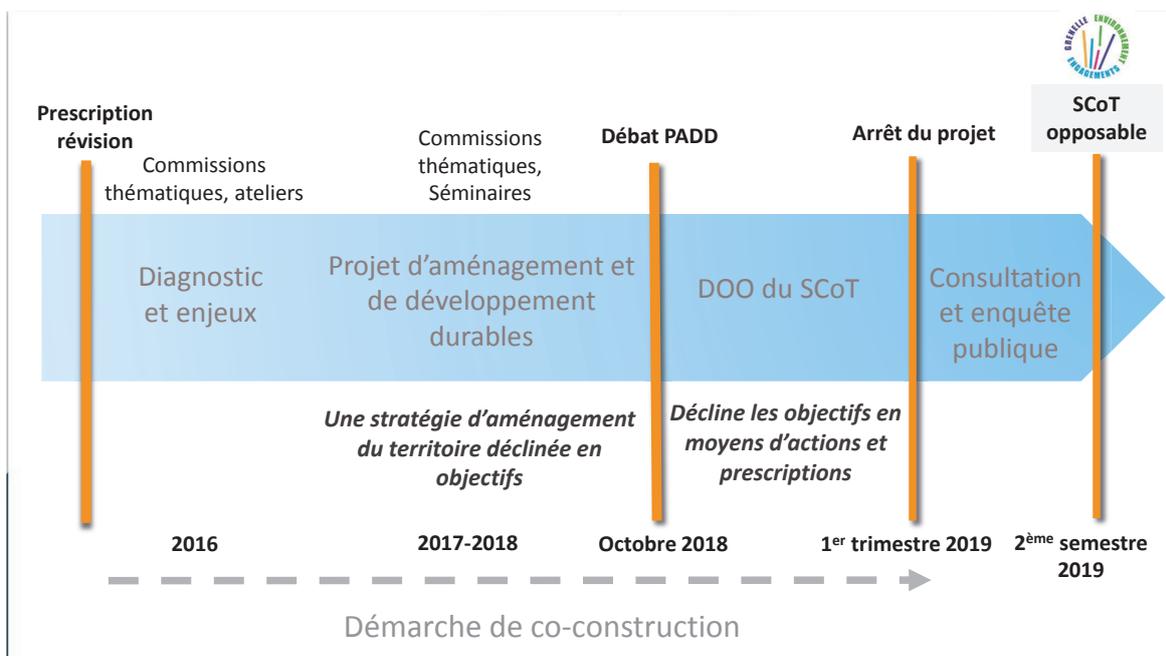
Finalisé

SCoT applicable depuis le

15 février 2008

En révision depuis le

12 décembre 2012



L'évolution du cadre législatif

Depuis l'adoption du SCoT Uzege Pont du Gard en 2008, le paysage réglementaire a profondément évolué. Les lois du 12 juillet 2010 portant Engagement National pour l'Environnement (dite loi Grenelle 2) et du 27 juillet 2012 relative à la modernisation de l'agriculture et de la pêche sont venues modifier le contenu et les objectifs des SCoT :

- la loi réaffirme le SCoT comme outil de définition et de cohérence des politiques publiques territoriales. Le SCoT devient un document pivot de référence dans la hiérarchie des normes, il jouera un rôle d'interface et d'intégration entre les documents de rangs et normes supérieures et ceux de normes inférieures, comme le dispositif réglementaire du SDAGE Rhône Méditerranée et des SAGE...
- l'aspect fédérateur du SCoT est renforcé par la coordination et l'élargissement de ses domaines d'intervention : biodiversité, communication numérique, urbanisme commercial...
- le SCoT évolue vers un outil opérationnel avec le DOG (document d'orientations général) transformé en DOO (Document d'Orientations et d'Objectifs).

Depuis la loi Grenelle 2 les SCoT ont pour objectifs :

- Une répartition équilibrée entre emploi, habitat, commerces et services,
- L'utilisation économe des espaces naturels et la préservation des ressources naturelles et des continuités écologiques,
- Le développement des communications électroniques,
- La réduction des émissions de gaz à effet de serre, la maîtrise de l'énergie et de la production énergétique à partir de sources renouvelables,

- La diminution des obligations de déplacements et l'amélioration des performances énergétiques.

L'évolution du périmètre

Depuis l'adoption du SCoT en 2008 plusieurs évolutions notoires sont désormais en prendre en compte.

D'une part, 4 communes ont quitté le territoire en 2009 pour rejoindre Nîmes Métropole (Saint Chaptès, Saint Anastasie, Dions et Sernhac),

D'autre part, suite au redécoupage des périmètres des intercommunalités les communes de Domazan et Estézargues ont intégré la Communauté de Commune « Pont du Gard ».

Enfin au 1er janvier 2017, la commune de Moussac ayant intégré la CCPU elle a intégré de fait le SCoT.

LES TRAVAUX DU SCOT 2^{EME} GENERATION

Travaux engagés depuis 2012

ETUDE INSEE

2014/2015

COUT DE LA PRESTATION : 12 258,50 €

Un profil de territoire a été commandé auprès de l'INSEE en 2014. L'étude a fait l'objet de deux publications présentées en septembre 2015.

L'étude conduite a permis d'élaborer des projections à l'horizon 2020-2030 de population et de résidences principales et à poser un diagnostic sur les thématiques particulières de l'habitat, des transports et des déplacements domicile -travail et de la structuration du territoire du SCoT.

Les thèmes traités sont les suivants :

- Spécificité de la population locale et tendance démographique
- Attractivité du territoire au travers de l'analyse des migrations résidentielles
- Population active et emploi
- Attractivité du territoire au travers des entreprises et des activités
- Les flux de déplacements à l'intérieur du territoire
- Logements et accès aux équipements

MISE À JOUR DES ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC

2015-2016-2017

COUT DE LA PRESTATION : 58 850 €

Dans le cadre de son programme partenarial, l'agence d'urbanisme des régions nîmoises et alésiennes a été chargée de réaliser le diagnostic du territoire. La première partie de la mise à jour a été rendu en avril 2016, et la partie environnementale a été rendue en janvier 2017.

La mise à jour des éléments du diagnostic et de l'état initial de l'environnement a nécessité des réunions en groupe de travail et commissions tout au long de l'année 2015.

Groupes de travail: 3 groupes de travail dans le cadre du diagnostic (culture patrimoine tourisme, transport déplacement, littoral); 4 groupes de travail dans le cadre de l'EIE (littoral, changement climatique, 2 TVB)

Commissions: 5 commissions (cohésion sociale et territoriale, rayonnement et attractivité, changement climatique, cadre de vie et santé, foncier)

COTECH: 5 réunions de mars 2015 à décembre 2015

ETUDE COMMERCE & TOURISME

2015

COUT DE LA PRESTATION : 11 965.50 €

Dans le cadre de son programme partenarial, la chambre de commerce et d'industrie de Nîmes a été chargée de réaliser le diagnostic du territoire sur le commerce et le tourisme. L'étude a été restitué en conseil syndial en décembre 2015.

L'étude commerce a fourni une analyse froide de l'existant en termes de commerce à l'échelle du territoire. Dans un deuxième temps, elle a présenté l'économie générée par le commerce ainsi que les flux générés intérieurs et extérieurs. Enfin, dans un dernier temps, l'étude a démontré le poids du commerce dans l'économie du territoire.

L'étude tourisme a apporté une analyse froide de l'existant en termes de patrimoine culturel et naturel, d'équipement culturel et de loisirs et d'hébergements à l'échelle des territoires. Dans un deuxième temps, elle a présenté l'économie générée par le tourisme et dans un dernier temps, l'étude a démontré le poids réel du tourisme dans l'économie du territoire.

EVALUATION ENVIRONNEMENTALE AVEC LE SCOT SUD GARD **2016-2107**

COUT DE LA PRESTATION : 55 134 € TTC

Les syndicats mixtes des SCOT Sud Gard et Uzege Pont du Gard, se sont associés par le biais d'un groupement de commande afin d'élaborer l'évaluation environnementale en commun et déterminer ainsi une partie des indicateurs en commun ainsi que l'approche des incidences des orientations et des objectifs du PADD et DOO.

De plus le fait de choisir un bureau d'étude commun permettra de réaliser une mutualisation et une rationalisation des coûts.

Le marché a été lancé en octobre 2015 et le choix bureau d'études a été effectué en décembre 2015 et notifié en janvier 2016 au bureau d'étude ECOVIA.

ACQUISITION D'UNE BASE DE DONNÉES OCCSOL **2016-2017**

COUT DE LA PRESTATION : 60 200 € TTC

Le contenu de cette étude est un outil d'information géographique avec une analyse quantitative et qualitative de la consommation foncière sur le territoire du SCoT. Pour ce faire l'outil cartographique a analysé au regard de la photo aérienne superposé au plan cadastral le type d'utilisation des sols en 2001 et en 2012.

Cette base de données géographique est en cours d'acquisition.

ZOOM SUR LA TRAME VERTE ET BLEUE **2017**

COUT DE LA PRESTATION : 7 000 € TTC

Travail sur le terrain pour repérer les zones de biodiversité remarquable afin d'aller au delà des prescriptions du SRCE Languedoc Roussillon.

Travaux engagés depuis 2018

OBSERVATOIRE DU BIEN-ÊTRE **2018**

COUT DE LA PRESTATION : 25 000 € TTC

Le territoire dans le cadre de la révision du SCoT va créer un observatoire avec un centre de recherche afin d'analyser l'indice de bien être du territoire. Cet indice est utilisé dans les projets santé mais aussi dans le cadre du SCoT. Il pourra nous permettre d'impulser des dynamiques locales de proximité.

CO-ECRITURE DU SCOT **2018**

COUT DE LA PRESTATION : 34 000 € TTC

Travail de rédaction sur le PADD et le DOO avec la direction du PETR, réalisation des cartes du PADD du SCoT et travail Interscot pour nourrir le document stratégique du SCoT.

CONCERTATION **2018**

COUT DE LA PRESTATION : 3 000 € TTC

Le budget a permis pour l'année 2018 de :

- Acheter les registres pour les communes
- D'organiser les présentations du SCoT à toutes les communes
- D'organiser 8 comités techniques, 3 conférences des maires et 3 conseils de développement pour présenter et échanger sur les règles du SCOT
- De continuer à faire respecter le SCoT en tant que PPA lors de l'accompagnement des communes dans l'élaboration de leurs documents d'urbanismes, et les EPCI dans l'élaboration de leurs documents cadres,
- Assurer la publication légales des délibérations du SCoT

BUDGET

Coût des études	269 571 €
Diagnostic & EIE	90 071,00 €
Evaluation Environnementale	55 134,00 €
Occupation des sols	65 366,00 €
Rédaction & cartographie	34 000,00 €
Observatoire du Bien Etre	25 000,00 €
Coût de la concertation	14 097 €
Séminaire	7 361,47 €
Identité visuelle	6 736,00 €
Publicité	1 000,00 €

LE PROJET DE TERRITOIRE

Comme le prévoit la loi, dans les douze mois suivant sa mise en place, le pôle d'équilibre territorial et rural doit élaborer un projet de territoire permettant aux élus de se donner des objectifs en matière d'aménagement et de développement du territoire dans une perspective de 15 à 20 ans.

Le projet de territoire

La construction du projet de territoire du PETR Uzège-Pont du Gard 'est appuyé sur le diagnostic du territoire réalisé pour le SCoT. A partir des travaux de concertation du SCoT, le PADD représentant le projet politique pour l'aménagement et le développement du territoire à l'horizon 2030, les élus ont décidé de calquer le projet de territoire sur le PADD du SCoT. A partir de ce travail, les techniciens vont lancer une grande procédure de concertation avec les élus du territoire ainsi que les membres de la société civile via ses instances pour réaliser les fiches actions qui découlent du projet de territoire : la conférence des maires, le conseil de développement ainsi que les commissions ad-hoc.

Les fiches actions des projets de territoires des collectivités seront pris en compte.

Le socle du projet de territoire sera de dessiner demain pour avoir un territoire durable, attractif et solidaire.

Les actions de préfiguration

Le PETR a initié 3 actions en 2018 pour préfigurer les actions inscrites dans le projet de territoire. La charte signalétique (territoire durable), l'étude agricole sur les PPAM (territoire attractif) et le guichet unique (territoire solidaire).

Toutes les études sont réalisées en interne, et nous avons conventionné avec l'Agence Economique d'Ales Myriapolis pour récupérer les éléments de l'Etude sur les PPAM pour un montant de 12 000 €.

LE POLE
GUICHET UNIQUE

CONTRAT REGION

Le contrat Région est un plan de financement de la Région Occitanie qui permet la mise en oeuvre du projet de territoire dans les territoires ruraux. Le 13 octobre 2018, le contrat Région de l'Uzège-Pont du Gard a été signé pour la période 2018-2021.

Objectifs

Coordonner les moyens techniques, humains et financiers afin d'accompagner la mise en oeuvre du projet de territoire.

Avoir une visibilité pluri-annuelle sur les projets d'investissements des collectivités locales.

Mise en cohérence des interventions publiques de la Région sur les territoires ruraux en lien avec les projets de territoire.

Bénéficiaires

Les collectivités publiques

Signataires

Le contrat de l'Uzège Pont du Gard est conclu entre la Région Occitanie et le PETR Uzège-Pont du Gard. Le Département du Gard est co-signataire de ce contrat.

CONTRAT DE RURALITE

Le contrat de ruralité est un plan de financement de l'État qui permet la mise en oeuvre du projet de territoire dans les territoires ruraux. Le 15 mars 2017, le contrat de ruralité de l'Uzège-Pont du Gard a été signé pour la période 2017-2020.

Objectifs

Coordonner les moyens techniques, humains et financiers afin d'accompagner la mise en oeuvre du projet de territoire.

Avoir une visibilité pluri-annuelle sur les projets d'investissements des collectivités locales.

Mise en cohérence des interventions publiques de l'État sur les territoires ruraux en lien avec les projets de territoire autour de 6 grandes thématiques :

Bénéficiaires

Les collectivités publiques

Signataires

Le contrat de ruralité de l'Uzège Pont du Gard est conclu entre l'État et le PETR Uzège-Pont du Gard.

le Département du Gard est partenaire de ce contrat avec les deux intercommunalités du territoire.

**LE POLE
DEVELOPPEMENT LOCAL**

LEADER

Le programme LEADER est un dispositif européen au service du développement local de l'Uzège-Pont du Gard pour soutenir et financer les projets innovants.

Les bénéficiaires

Les associations, les entreprises, les collectivités et les établissements publics de l'Uzège-Pont du Gard qui ont un projet s'inscrivant dans l'un des 3 axes du programme LEADER.

Le montant de la subvention

Le montant de la subvention peut aller de 3 000 € à 160 000 € par projet en fonction des dépenses et de la thématique. La subvention ne peut excéder 64 % de l'assiette éligible du projet.

Les missions

L'équipe LEADER

- Accompagne les entreprises, associations et collectivités à monter leurs projets (trouver des financements, des partenaires, ...)
- Incite au partenariat et à la collaboration entre institutions publiques et structures privées

LES ACTIONS 2018

La communication

Un document exposant les projets financés à été réalisé ainsi que des outils de communication comme les Kakemono et une flamme. De plus, le service LEADER a organisé trois animations durant le joli mois de mai avec en point fort une journée de visite des projets emblématiques du programme LEADER de l'Uzège-Pont du Gard

DONNEZ VIE AUX PROJETS EN UZÈGE-PONT DU GARD

Le programme LEADER via des fonds européens alloués à notre territoire, permet d'accompagner techniquement et de soutenir financièrement les projets structurants et innovants des associations entreprises et collectivités initiés sur notre territoire.

PETR Uzège Pont du Gard 2018

CIVAM BIO GARD

DIAGNOSTIC BIO TOURISME
LEADER FINANCE
L'opportunité de créer et de commercialiser un produit hybride entre activités touristiques, d'accueil et de partage et les valeurs intrinsèques du bio. Ainsi que le travail de coordination et de recherche.

OBJECTIFS DU PROJET
• Mise en réseau et professionnalisation des acteurs du « bio » en vue de développer des circuits agro-touristiques spécifiques.
• Accompagner et structurer les acteurs de la filière « Bio » et des professionnels qui partagent leurs valeurs autour d'un projet dit « biotouristique ».

COÛT DU PROJET
Part de l'Union Européenne : **6 111 € soit 64%**
COÛT TOTAL DU PROJET : **9 579 €**

Tourisme durable

SYNDICAT MIXTE DES GORGES DU GARDON

STRUCTURATION DU RÉSEAU DES LOUEURS DE CANOËS ET DÉFINITION DES AMÉNAGEMENTS DES SITES DE PRATIQUES
LEADER FINANCE
Le diagnostic de l'activité et la proposition des scénarios d'aménagement.

OBJECTIFS DU PROJET
• Préserver le milieu naturel et ce site exceptionnel en intégrant de manière durable et respectueuse une activité de pleine nature (canoë).
• Améliorer la cohérence entre le label Grand Site de France et l'accueil du public pour les activités de pleine nature.
• Renforcer l'offre touristique.

COÛT DU PROJET
Part de l'Union Européenne : **30 853 € soit 34%**
COÛT TOTAL DU PROJET : **88 872 €**

Tourisme durable

LEADER FINANCE VOS PROJETS

04 66 32 05 07

LEADER UZÈGE-PONT DU GARD

LE PARTENARIAT DE VOS IDÉES

TOURISME DURABLE
SÉRIOSITÉ ET ARTISANAT
COHÉSION SOCIALE
COOPÉRATION

www.petr-uzège-pontdugard.fr

LE JOLI MOIS DE L'EUROPE OCCITANIE

2018-2019

EUROPE #EUmyregion

Les projets

AXE 1 STRUCTURER UN TOURISME DURABLE

Nombres de dossiers analysés	23
Nombre de dossiers programmés	16
Maquette	435 890,68 €
Actions programmées	392 612.00 €
% avancement	90 %

AXE 2 FAIRE DE LA CRÉATIVITÉ UN VECTEUR DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Nombres de dossiers analysés	12
Nombre de dossiers programmés	6
Maquette	431 411,00 €
Actions programmées	156 212.00 €
% avancement	36 %

AXE 3 EXPÉRIMENTER DE NOUVELLES APPROCHES POUR RENFORCER LA COHÉSION SOCIALE

Nombres de dossiers analysés	12
Nombre de dossiers programmés	9
Maquette	412 698,32 €
Actions programmées	180 521.00 €
% avancement	44 %

AXE 4 COOPERATION

Maquette	70 000 €
Actions engagées	3 300 €

LE BUDGET 2018

Coût de la concertation

MISSION	COUT
COPROG	5 00 €
illustrations photographiques	1 650 €
Outil de communication	3 600 €
TOTAUX	5 750 €

PROSPECTIVES & EVOLUTION

PROSPECTIVES BUDGETAIRES

LES ETUDES

Les études SCoT

Il est prévu de continuer la révision engagée. Après le diagnostic et l'état initial de l'environnement en 2015, le débat sur le PADD en septembre 2018, et un débat sur les règles en novembre 2018, l'arrêt du SCoT est prévu pour le premier trimestre 2019.

Le travail de rédaction et de maîtrise d'ouvrage sera réalisé en interne par Claire HUBER.

Evaluation d'incidence sur l'environnement

L'évaluation environnementale a été lancée en octobre 2015 par le SCoT sud Gard, Mandataire du groupement.

La décision a été prise d'enrichir l'évaluation environnementale en demandant au bureau d'étude un travail supplémentaire sur le ruissellement et sur les communes de référence.

Les études Projet de territoire

Schéma de la mobilité rurale

Le PETR va lancer une étude sur la mobilité rurale en répondant à divers appels à projets de l'ADEME afin de pouvoir assurer le financement de cette étude.

LA CONCERTATION DU PETR

Concertation du SCoT

Les événements suivants seront réalisés au cours de la démarche SCoT :

Réunion publique

Des réunions publiques seront organisées au sein des communautés de communes. Lors de ces réunions seront mis à disposition des plaquettes expliquant le travail et les résultats des bureaux d'études et des décisions des élus.

Les séminaires des élus

Des séminaires seront organisés sur la thématique SCoT mais aussi sur la thématique InterSCoT. Ils seront à chaque fois divisés en 3 phases. :

- Introduction et présentation du travail réalisé par les commissions
- Ateliers de travail par groupe avec une restitution

- Discussion libre entre les élus et les partenaires

Concertation du LEADER

Les événements suivants seront réalisés au cours de la démarche SCoT :

Communication visuelle

Le PETR va finaliser sa stratégie de communication. Pour ce faire, un film d'animation décrivant les projets financés et la démarche sera réalisée.

Mois de l'Europe

lors du mois de l'Europe au mois de mai, le PETR organisera une journée de présentation des projets en lien avec le projet de coopération.

Concertation du projet de territoire

Les séminaires

Des séminaires seront organisés sur le projet de territoire, la thématique agricole, la thématique signalétique. Ils seront divisés en 3 phases. :

- Introduction et présentation du travail réalisé
- Ateliers de travail par groupe avec une restitution
- Discussion libre entre les élus et partenaires

Communication visuelle

Dans le cadre des projets en cours, des outils de communication visuelle seront mis en place.

Evenement Territoire

Le PETR va organiser une journée autour de la thématique de l'interterritoire, des déplacements et du tourisme afin de valoriser la dynamique de territoire.

LE FONCTIONNEMENT DU SYNDICAT

Les charges à caractère général

Ces dépenses permettent le fonctionnement général du Syndicat (affranchissement, télécommunication, fournitures administratives, etc.). Ces dépenses seront constantes voir en baisse.

Les charges de personnel

Elles regroupent les cotisations salariales et l'augmentation des charges ainsi que la mutualisation des moyens humains et matériel avec la CCPU. Les dépenses seront légèrement supérieures à celle de 2018.

Les charges de gestion courante

Elles regroupent les indemnités des élus et la cotisation auprès de la fédération des SCoT, SIG LR et de l'agence d'urbanisme. Les dépenses seront constantes voir légèrement en baisse.

PERSPECTIVES BUDGETAIRES

Le PETR n'est pas endetté et l'excédent d'investissement permettra de réaliser les études nécessaires à la révision du SCoT. Néanmoins, la perte des subventions du PETR et le fait que les subventions d'animation ne soit versé qu'au milieu du dernier trimestre 2018, entraîne à la fois un défaut de recette et un problème de fonds de roulement.

LES COTISATIONS DES MEMBRES

Conformément aux dispositions statutaires, ces cotisations sont définies en fonction du montant de la population DGF N-1 des collectivités. Le montant de la cotisation en 2018 est de 3.80 € / habitant et cela depuis le 14 mars 2017 afin de répondre au contexte de contrainte budgétaire. Néanmoins, la question se pose de devoir compenser à minima la perte de la subvention départementale.

LES SUBVENTIONS

L'Etat

Une demande a été envoyée aux services de l'Etat pour répondre à l'appel à projet ministériel « SCoT rural ». Cette labellisation ouvre droit à une subvention supplémentaire potentielle.

Le Conseil Départemental du Gard

Le Conseil Départemental a décidé de ne plus subventionner le PETR ce qui en 2 ans entraîne une perte sèche de 48 800 € (29 000 € + 19 800 €)

L'Europe

L'Europe subventionne l'animation LEADER à hauteur de 80 000 €

Le Conseil Régional Occitanie

Le Conseil Régional subventionne l'ingénierie des PETR dû aux missions supplémentaires des territoires dans le cadre de la contractualisation ainsi que l'animation LEADER à hauteur de 42 000 €